



Nantes, le 8 juillet 2021

**Certificat de capacité pour l'élevage et les soins sur les animaux de la faune sauvage  
européenne n° 2021-DDPP-n° 106**

**VU** le titre 1<sup>er</sup> du livre IV – protection de la faune et de la flore - du code de l'environnement notamment les articles L413-2 et R413-2 à R413-7 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2000 et notamment l'article 4 fixant les diplômes et conditions d'expériences requises pour la délivrance du certificat de capacité ;

**VU** l'arrêté ministériel de l'arrêté du 8 octobre 2018 modifié fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors Classe) ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations de Loire-Atlantique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2021 portant subdélégation du Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique à ses collaborateurs ;

**Considérant** la demande certificat de capacité pour l'élevage et les soins sur les animaux de la faune sauvage européenne : oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, déposée par Madame Lætitia JOCHAUD, née le 30 décembre 1995 à NANTES (44), domiciliée « 3 les Hautes Landes » 44680 SAINT-MARS-de-COUTAIS.

**Considérant** le rapport rendu par la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique – service environnement, le 12 mai 2021 ;

**Considérant** l'avis émis le 3 juin 2021 par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation spécialisée "faune sauvage captive" ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Le certificat de capacité est accordé à Madame Lætitia JOCHAUD pour l'élevage et les soins sur les animaux de la faune sauvage européenne : oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, pour la liste des espèces annexée à la présente décision.

Article 2 : La présente décision n'autorise pas la détention d'animaux d'espèces différentes de celles citées à l'article 1.

Le non-respect de cette décision expose son bénéficiaire aux sanctions administratives et pénales prévues aux articles L415-3 à L 415-5 du livre IV du code de l'environnement.

Article 3 : Une copie de la décision sera notifiée à Madame Lætitia JOCHAUD par lettre recommandée avec accusé de réception et affichée par l'intéressée à l'entrée de son établissement.

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental de la protection des Populations,

Le chef de service Environnement,

  
Cyril Pietruszewski

Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans le délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au Directeur Départemental de la Protection des Populations, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif soit directement via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La DDPP met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification pour ses informations à caractère personnel.

Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

## 1. Les oiseaux

Noms vernaculaires	Familles
Buses, Elanions, Eperviers, Aigles, Autours, Busards, Milans, Vautours, Pygargues	Accipitridés
Rousserolles, Hyplaïs, Phragmites	Acrocephalidés
Mésanges à longue queue	Aegithalidés
Alouettes, Cochevis	Alaudidés
Martins pêcheurs	Alcédinidés
Guillemots, Pingouins, Mergules, Macareux	Alcidés
Cygnés, Oies, Canards, Harles, Macreuses, Tadornes	Anatidés
Martinets	Apodidés
Hérons, Aigrettes, Butors, Bihoreaux, Crabiers	Ardéidés
Jaseurs	Bombycillidés
Œdicnèmes	Burhinidés
Engoulevents	Caprimulgidés
Pluviers, Vanneaux, Gravelots	Charadriidés
Grimpereaux	Certhiidés
Bouscarles	Cettidés
Cigognes	Ciconiidés
Cincles	Cinglidés
Cisticoles	Cisticolidés
Pigeons, Tourterelles	Columbidés
Rolliers	Coraciidés
Geais, Pies, Choucas, Corneilles, Corbeaux, Chocards, Craves, Cassenoix	Corvidés
Coucous	Cuculidés
Bruants	Emberizidés
Faucons	Falconidés
Becs-croisés, Gros-becs, Chardonnerets, Pinsons, Serins, Bouvreuils, Linottes, Tarins, Verdiers, Roselins, Sizerins	Fringillidés
Plongeurs	Gaviidés
Grues	Gruidés



Huitriers	Haematopodidés
Hirondelles	Hirundinidés
Océanites	Hydrobatidés
Pies-grièche	Laniidés
Mouettes, Goélands, Sternes, Guifettes	Laridés
Locustelles	Locustellidés
Guêpiers	Méropidés
Pipits, Bergeronnettes	Motacillidés
Gobemouches, Tariers, Traquets, Rougequeue, Rougegorges, Gorgebleues, Monticoles, Rossignols	Muscicapidés
Loriots	Oriolidés
Outardes	Otididés
Balbusards	Pandionidés
Panures à moustaches	Panuridés
Mésanges	Paridés
Moineaux, Niveroles	Passeridés
Cormorans	Phalacrocoracidés
Perdrix, Cailles, Faisans, Râles des genêts	Phasianidés
Pouillots	Phylloscopidés
Flamants	Phoenicoptériidés
Pics, Torcols	Picidés
Grèbes	Podicipédidés
Puffins, Fulmars, Pétrels	Procellariidés
Accenteurs	Prunellidés
Foulques, Râles, Gallinules, Marouettes	Rallidés
Avocettes, Echasses	Récurvirostridés
Roitelets	Régulidés
Rémizs	Rémizidés
Bécasseaux, Chevaliers, Barges, Bécassines, Courlis, Phalaropes, Tournepierrres, Combattants	Scolopacidés
Sittelles	Sittidés
Labbes	Stercorariidés
Chouettes, Hiboux, Chevêches, Chevêchcttes	Strigidés
Etourneaux	Sturnidés

Tél : 02.40.41.20.20  
 Méi : [prefecture@loire-atlantique.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.fr)  
 6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

Dr Cym PIETRUSZEWSKI  
 Vétérinaire Officiel



Fous	Sulidés
Fauvettes	Sylviidés
Tétras, Lagopèdes	Tétraonidés
Ibis, Spatules	Threskiornithidés
Tichodromes	Tichodromadidés
Troglodytes	Troglodytidés
Effraie des clochers	Tytonidés
Merles, Grives	Turdidés
Huppés	Upupidés

## 2. Les mammifères

Noms vernaculaires	Familles
Rats musqués, Campagnols	Arvicolinés
Renards	Canidés
Chevreaux	Cervidés
Hérissons	Erinacéidés
Loirs, Lérots	Gliridés
Lièvres, Lapins	Leporidés
Mulots, Rats, Souris	Muridés
Putois, Visons, Hermine, Belettes, Fouines, Martres, Blaireaux, Loutres	Mustelidés
Ragondins	Myocastoridés
Chiroptères	Rhinolophidés, Vespertilionidés, Minioptéridés, Molossidés
Écureuils	Sciuridés
Musaraignes, Crocidures, Crossopes	Soricidés
Sangliers	Suidés
Taupes	Talpidae
Genettes	Viverridés

## 3. Les reptiles

Noms vernaculaires	Familles
Orvets	Anguidés
Couleuvres, coronelles	Colubridés
Cistudes d'Europe	Emydidés
Tarentes, Hémidactyles, Phyllodactyles	Gekkonidés

Tél : 02.40.41.20.20  
 Miel : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)  
 6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1



Emydes lépreuses	Geoemydids
Algyroïdes, Lézards	Lacertidés
Seps stries	Scincidés
Tortues d'Hermann	Testudinidés
Vipères	Vipéridés

#### 4. Les amphibiens

Noms Vernaculaires	Familles
Discoglosses, Alytes	Bombinatoridés
Crapauds	Bufonidés
Pélobates	Discoglossidés
Rainettes	Hylidés
Pélodytes	Pelobatidés
Hydromantes de Stinati	Plethodontidés
Grenouilles	Ranidés
Euproctes, Salamandres, Tritons	Salamandridés

Dr Cyril PIETRUSZEWSKI  
Vétérinaire Officiel

